

Expulsiond'un indivisaire

Par Johnbrego, le 06/12/2008 à 16:31

Bonjour,

nous sommes 5 fréres et soeurs en indivision.

L'un de nos fréres occupe depuis longtemps abusivement les bien familiaux sans notre accord, san droit ni titre , ni versement de loyer , et sans vouloir verser d'indemnité d'occupation à qui que ce soit .

Bien entendu il refuse le rachat ou la vente des biens communs

Le notaire est intervenu et n'a pas eu gain de cause pour le réglement d'une indemnité!

Par ailleurs les charges des biens familiaux communs continuent à courir

Quelle est la procédure pour faire procéder à son expulsion .Devant quel tribunal cela à t'il lieu ?